



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

**COMPTOIR DES MAILLES ET DE
L'ARCHITECTURE**
50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Eguilles, le 12 mars 2024

N/Réf. : B01333CA/WO - AM
V/Réf. : tensiomesh
Pays : CA
Annuité N° : 4
N° de dépôt : 3178558 du 12/05/2021
Expiration : 12/05/2041
Titulaire : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Taxe de maintien en vigueur : 12/05/2024 - Canada

FACTURE EN EUROS - ANNUITE N° 4
N° A24-05-059

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Nos frais et honoraires pour le paiement de l'annuité correspondant au Titre de Propriété Industrielle ci-dessus référencé, y compris frais de correspondant annuités et frais de gestion de base de données annuités	173,65
Taxes officielles	
- Redevance annuelle - Quantième indiqué ci-dessus (N° de l'annuité)	95,55
TOTAL H.T.	269,20
T.V.A 20%	53,84
TOTAL T.T.C.	323,04

A régler au plus tard le **12 avril 2024**

Paiement : *Net d'escompte*

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros

Note : dans certains Etats où le paiement d'une annuité n'est autorisé que par l'intermédiaire d'un agent national agréé, le montant de la taxe inclut les honoraires de l'agent.



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

**COMPTOIR DES MAILLES ET DE
L'ARCHITECTURE**
50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Eguilles, le 12 mars 2024

N/Réf. : B01333FR - AM
V/Réf. : tensiomesh
Pays : FR
Annuité N° : 5
N° de dépôt : 2 004 726 du 13/05/2020
Publication N° : 3 110 110
Dé livré le : 17/06/2022
Expiration : 13/05/2040
Titulaire : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Taxe de maintien en vigueur : 31/05/2024 - France

FACTURE EN EUROS - ANNUITE N° 5
N° A24-05-060

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Nos frais et honoraires pour le paiement de l'annuité correspondant au Titre de Propriété Industrielle ci-dessus référencé	80,00
Taxes officielles	
- Redevance annuelle - Quantième indiqué ci-dessus (N° de l'annuité)	19,00
TOTAL H.T.	99,00
T.V.A 20%	19,80
TOTAL T.T.C.	118,80

A régler au plus tard le **12 avril 2024**

Paiement : *Net d'escompte*

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros

Note : dans certains Etats où le paiement d'une annuité n'est autorisé que par l'intermédiaire d'un agent national agréé, le montant de la taxe inclut les honoraires de l'agent.



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

**COMPTOIR DES MAILLES ET DE
L'ARCHITECTURE**
50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Eguilles, le 12 mars 2024

N/Réf. : B01333UP/EP - AM
V/Réf. : tensiomesh
Pays : UP
Annuité N° : 4
N° de dépôt : 21732961.4 du 12/05/2021
Publication N° : 4 139 540
Délivré le : 07/02/2024
Expiration : 12/05/2041
Titulaire : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Taxe de maintien en vigueur : 12/05/2024 - Brevet Unitaire

FACTURE EN EUROS - ANNUITE N° 4
N° A24-05-061

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Nos frais et honoraires pour le paiement de l'annuité correspondant au Titre de Propriété Industrielle ci-dessus référencé	43,50
Taxes officielles	
- Redevance annuelle - Quantième indiqué ci-dessus (N° de l'annuité)	145,00
TOTAL H.T.	188,50
T.V.A 20%	37,70
TOTAL T.T.C.	226,20

A régler au plus tard le **12 avril 2024**

Paiement : *Net d'escompte*

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros

Note : dans certains Etats où le paiement d'une annuité n'est autorisé que par l'intermédiaire d'un agent national agréé, le montant de la taxe inclut les honoraires de l'agent.



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

**COMPTOIR DES MAILLES ET DE
L'ARCHITECTURE**
50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Eguilles, le 12 mars 2024

N/Réf. : B01333ES/EP - AM
V/Réf. : tensiomesh
Pays : ES
Annuité N° : 4
N° de dépôt : 21732961.4 du 12/05/2021
Publication N° : 4 139 540
Dé livré le : 07/02/2024
Expiration : 12/05/2041
Titulaire : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Taxe de maintien en vigueur : 12/05/2024 - Espagne

FACTURE EN EUROS - ANNUITE N° 4
N° A24-05-062

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Nos frais et honoraires pour le paiement de l'annuité correspondant au Titre de Propriété Industrielle ci-dessus référencé, y compris frais de correspondant annuités et frais de gestion de base de données annuités	162,96
Taxes officielles	
- Redevance annuelle - Quantième indiqué ci-dessus (N° de l'annuité)	40,22
TOTAL H.T.	203,18
T.V.A 20%	40,64
TOTAL T.T.C.	243,82

A régler au plus tard le **12 avril 2024**

Paiement : *Net d'escompte*

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros

Note : dans certains Etats où le paiement d'une annuité n'est autorisé que par l'intermédiaire d'un agent national agréé, le montant de la taxe inclut les honoraires de l'agent.



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

**COMPTOIR DES MAILLES ET DE
L'ARCHITECTURE**
50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Eguilles, le 12 mars 2024

N/Réf. : B01333PL/EP - AM
V/Réf. : tensiomesh
Pays : PL
Annuité N° : 4
N° de dépôt : 21732961.4 du 12/05/2021
Publication N° : 4 139 540
Délivré le : 07/02/2024
Expiration : 12/05/2041
Titulaire : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Taxe de maintien en vigueur : 12/05/2024 - Pologne

FACTURE EN EUROS - ANNUITE N° 4
N° A24-05-063

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Nos frais et honoraires pour le paiement de l'annuité correspondant au Titre de Propriété Industrielle ci-dessus référencé, y compris frais de correspondant annuités et frais de gestion de base de données annuités	190,99
Taxes officielles	
- Redevance annuelle - Quantième indiqué ci-dessus (N° de l'annuité)	188,88
TOTAL H.T.	379,87
T.V.A 20%	75,97
TOTAL T.T.C.	455,84

A régler au plus tard le **12 avril 2024**

Paiement : *Net d'escompte*

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros

Note : dans certains Etats où le paiement d'une annuité n'est autorisé que par l'intermédiaire d'un agent national agréé, le montant de la taxe inclut les honoraires de l'agent.